



COMITÉ SUR LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES TECHNIQUES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 AVRIL 2026 EN MODE PRÉSENTIEL (SALLE FÉLIX-LECLERC)

Membres :
Mme Émilie Bilodeau, citoyenne membre
Mme Shanel Boissonneault, membre jeunesse
M. Guy Daigle, conseiller municipal et président
M. Vincent Héroux, conseiller municipal
Mme Édith Lachance, conseillère municipale
M. Mario Levasseur, citoyen membre
Mme Annie Provencher, conseillère municipale et vice-présidente

Invitées et
Invités :
M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation
M. Jean Carignan, chef de service – Hygiène du milieu
M. Patrick Gariépy, directeur – Travaux publics
M. Samuel Goulet, spécialiste en environnement
M. Rudy Hamel, directeur adjoint – Gestion des risques et sécurité civile
M^e Alex Hamelin, directeur – Services juridiques
M. Ghislain Lachance, conseiller stratégique (départ : 11 h 10)
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Sonia-Karine Larocque, cheffe de division - Planification
M. Jean-François Lasnier, conseiller municipal
Mme Roxanne Legault, directrice par intérim – Communications et participation publique
M. Sébastien Rhéaume, directeur – Génie
M. Gabriel Rioux, directeur général adjoint – Planification et développement (arrivée : 9 h 30)
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale
Mme Cynthia Simard, directrice générale adjointe par intérim – Services organisationnels
Mme Pamela Andrea Soto Abasolo, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme
M. Julien St-Laurent, chef de service - Environnement
M. René Tessier, chef de service – Voie publique
M. Maxime Thériault, biol., Territoires
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (arrivée : 10 h)

Absence(s) : M^e François Bélisle, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

L'ouverture de la réunion est faite par M. Guy Daigle, président du comité, à 9 h 03. M. Daigle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité le 20 mars 2026 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Présentation et démonstration sur les glissements de terrain et l'érosion

M. Maxime Thériault¹, biologiste et spécialiste en géomatique, présente une introduction à l'hydrogéomorphologie (étude des formes générées et entretenues par les processus hydriques sur la Terre) et à la dynamique fluviale (étude de l'évolution géomorphologique des cours d'eau). M. Thériault explique la nature et le comportement des cours d'eau ainsi que la relation entre les processus (écoulement de l'eau et transport de sédiments) qui génèrent des formes (chenal, bancs d'accumulation, plaine alluviale, méandres abandonnés, cônes alluviaux, deltas), et les formes qui influencent les processus. Les cours d'eau entretiennent un équilibre dynamique et le changement fait partie de cet équilibre. Or, beaucoup de problèmes associés aux cours d'eau découlent d'une mauvaise compréhension de cette dynamique naturelle ou de la lutte de l'humain contre cette dynamique. Les cartographies réalisées à l'aide de la technologie LiDAR permettent d'observer les formes résultant de l'action des cours d'eau et d'effectuer une meilleure gestion des cours d'eau.

Pour illustrer son propos, M. Thériault procède à une démonstration à l'aide d'une maquette dynamique alimentée en eau permettant de simuler le comportement d'un cours d'eau et d'y faire différentes interventions (remblai, enrochement, installation de ponceaux) pour en constater les effets sur le milieu.

¹ <https://www.territoires.bio/a-propos/>

5. Bandes riveraines, glissements de terrain et érosion des berges

Des membres des équipes de la Direction du génie, de la Direction de la sécurité incendie et sécurité civile, du service de la gestion du territoire, de la Direction des travaux publics, du service de l'environnement, des services juridiques et de la direction générale adjointe ont préparé une présentation sur les bandes riveraines, les glissements de terrain et l'érosion des berges à l'intention du comité.

- Glissement de terrain : mouvement d'une masse de sol, le long d'une surface de rupture, qui s'amorce dans un talus sous l'effet de la gravité. La surface de rupture est celle le long de laquelle glisse la masse de sol.
- Érosion : altération, dégradation superficielle du relief terrestre causée par certains agents atmosphériques, hydrologiques ou biologiques.

Les particularités de la topographie de Trois-Rivières sont présentées (caractéristiques principales du relief, composition du sol, hydrographie), ainsi que les principales causes de glissements de terrain, qui sont une combinaison de facteurs naturels et d'activités humaines (pluies intenses, fonte des neiges, sols argileux sensibles, excavations, constructions, déforestation). Depuis 2016, 76 signalements de glissement de terrain ou d'érosion ont été faits à la Direction de la sécurité incendie et sécurité civile. Selon les données du service 311, 85 % des requêtes sont en lien avec des cours d'eau.

Les impacts des glissements de terrain ainsi que les mesures possibles face à ceux-ci sont détaillés. Les solutions face aux glissements de terrain sont une combinaison de prévention, de stabilisation technique et de gestion des risques, et exigent une vision d'ensemble afin d'éviter les problèmes en aval. Quelques exemples de stabilisation sont montrés. Le processus interne de la Ville est expliqué (toutes les demandes doivent entrer par le service 311, à moins d'une urgence nécessitant de faire appel au 911), de même que les budgets consacrés. Toutefois, des données d'inspection des émissaires et des ponceaux doivent être recueillies, le recensement des ponceaux est à faire, et les données doivent être centralisées et rendues disponibles pour toutes les directions et tous les services impliqués.

Des photos de travaux effectués dans les dernières années, souvent en urgence, sont présentées avec le coût pour chaque cas. Certains types de travaux sont absolument interdits dans les zones de glissement de terrain, mais d'autres sont autorisés dans ces zones, et d'autres peuvent y être autorisés en vertu d'une autorisation particulière émanant du Conseil municipal. Les travaux en rive sont quant à eux nouvellement encadrés par l'article 85 du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN) adopté par le gouvernement du Québec le 1^{er} mars 2026. Des permis délivrés par la Ville avant cette date ne pourraient plus l'être en vertu de cette nouvelle réglementation. Toutefois, la notion de droit acquis

s'applique à ces propriétaires, bien qu'en cas de démolition, ce droit pourrait être révoqué.

Les problèmes rencontrés aujourd'hui en raison des inondations se reproduiront vraisemblablement dans le futur avec les glissements de terrain et l'érosion. Pour y faire face, la Ville doit non seulement se doter d'une ressource dédiée en géotechnique ou hydrogéologie, mais également procéder à un resserrement de la réglementation et statuer sur le droit des propriétaires privés d'effectuer des travaux sur les terrains municipaux, et sur la façon de les effectuer, le cas échéant. De plus, la cartographie municipale des zones de glissement de terrain doit être refaite, à la demande de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la sécurité publique.

6. **Date de la prochaine réunion :** le vendredi 22 mai 2026 à 9 h à la salle de la Commission permanente

Levée de la réunion

Il est 11 h 45 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. Guy Daigle
Président du Comité et
conseiller municipal

Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités